

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 13 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

**N° 02.2018.01 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d’adhésions et de retrait du Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif.**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d’adhésions des communes de BOIS DE CHAMP et SAVIGNY et de retrait de la commune de SANDAUCOURT du S.D.A.N.C.

**N° 02.2018.02 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d’adhésions au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale.**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d’adhésions de la commune d’ETIVAL-CLAIREFONTAINE, du Syndicat Intercommunal de Jussarupt avec Herpelmont et Laveline-devant-Bruyères et du S.D.A.N.C.au sein du S.M.I.C.

**N° 02.2018.03 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Bois et Forêts 2017.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017.

Ils se présentent ainsi qu’il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	44 665.86 €	Dépenses :	5 015.84 €
Recettes :	58 420.61 €	Recettes :	0.00 €
Excédent :	13 754.75 €	Déficit :	5 015.84 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	12 700.67 €	Excédent :	3 077.39 €
Affectation 2017 :	0.00 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	26 455.42 €	Déficit :	1 938.45 €

**N° 02.2018.04 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Eaux et Assainissement 2017.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017.

Ils se présentent ainsi qu’il suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	25 190.91 €	Dépenses :	989.87 €
Recettes :	24 528.05 €	Recettes :	11 611.84 €
Déficit :	662.86 €	Excédent :	10 621.97 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	65 754.60 €	Excédent :	78 451.07 €
Affectation 2017 :	0.00 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	65 091.74 €	Excédent :	89 073.04 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 13 AVRIL 2018

**N° 02.2018.05 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Communal 2017.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	138 234.35 €	Dépenses :	26 589.55 €
Recettes :	181 737.27 €	Recettes :	36 089.14 €
Excédent :	43 502.92 €	Excédent :	9 499.59 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	573 013.42 €	Excédent :	1 627.28 €
Affectation 2017 :	4 572.72 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	611 943.62 €	Excédent :	11 126.87 €

**Affectation des résultats.**

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser 2017, pour chaque budget, il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

**N° 02.2018.06 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Bois et Forêts.**

\* affectation au financement de la section d'investissement C/ 1068 : 1 938.45 €

\* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 24 516.97 €

**N° 02.2018.07 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Eaux et Assainissement.**

\* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 65 091.74 €

**N° 02.2018.08 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Communal.**

\* affectation au financement de la section d'investissement C/ 1068 : 2 373.13 €

\* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 609 570.49 €

**Budgets primitifs 2018 (vote des tarifs du service des eaux, taux des taxes locales, participations aux syndicats, subventions aux associations, amortissements...).**

**N° 02.2018.09 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2018 Bois et Forêts.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2018 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	56 756.97 €	Dépenses :	6 514.45 €
Recettes :	56 756.97 €	Recettes :	6 514.45 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 13 AVRIL 2018

**N° 02.2018.10 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2018 Eaux et Assainissement.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2018 ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses : 26 517.75 €	Dépenses : 18 589.87 €
Recettes : 88 081.61 €	Recettes : 94 673.79 €

**N° 02.2018.11 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Redevances – Eau - Tarifs du service de l'Eau pour la facturation 2018 2019.**

Sur proposition de Madame le Maire et dans la limite de l'article 2 de l'arrêté du 06 août 2007, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs du service de l'eau. Ils restent donc fixés à :

- abonnement : 53 €
- de 0 à 50 m<sup>3</sup> : 0.90 €/le m<sup>3</sup>,
- de 51 à 120 m<sup>3</sup> : 0.50 €/le m<sup>3</sup>,
- de 121 à 200 m<sup>3</sup> : 0.40 €/le m<sup>3</sup>,
- plus de 200 m<sup>3</sup> : 0.35 €/le m<sup>3</sup>.

**N° 02.2018.12 – OBJET : Finances locales – Subventions – Subventions accordées à des associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

C.C.A.S. de CHAMPDRAY	3 100.10 €
Ligue contre le cancer	23.00 €
Le Souvenir Français	16.00 €
A.D.A.P.E.I. des Vosges	10.00 €
Paralysés de France	10.00 €
Croix Rouge de GERARDMER-CORCIEUX	10.00 €
A.D.M.R. CORCIEUX	80.00 €
Subventions pour voyages (25€*5)	125.00 €
Subvention pour enfants de CHAMPDRAY (25€*5)	125.00 €
Subvention exceptionnelle	20.00 €

**N° 02.2018.13 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2018 au S.M.I.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 140.00 €

**N° 02.2018.14 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2018 au S.D.A.N.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 50.00 €

**N° 02.2018.15 – OBJET : Finances locales – Fiscalité – Vote des taux – Taux des quatre taxes 2018.**

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes comme suit (idem depuis 2014) :

Taxe d'habitation :	15.48 %,
Taxe foncière (bâti) :	9.69 %,
Taxe foncière (non bâti) :	17.50 %,
CFE :	22.08 %.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal prend note du produit à taux constant pour 2018 : 49 174 €

**N° 02.2018.16 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2018 Communal.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2018 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 265 479.10 €	Dépenses : 104 603.00 €
Recettes : 791 753.46 €	Recettes : 104 603.00 €

Remarque est faite par une conseillère municipale quant au montant qu'elle trouve trop élevé, des frais facturés pour chaque élève de maternelle et de primaire, par la commune de GRANGES-AUMONTEY pour le fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal confirme l'achat d'un mini bus pour le transport scolaire à partir de la rentrée 2018 2019. Afin de ne pas avoir à remplacer, dans l'urgence, le véhicule actuel qui nécessite des réparations de plus en plus fréquentes et d'un montant de plus en plus important, une réflexion sera entamée rapidement afin de déterminer les modalités d'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL